



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
19	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : MICHELOTTI Marie-Line donne pouvoir à CARELLO Danièle, VANHALST Philippe donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, BREBION Pascal donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, DIOP Alix donne pouvoir à PIGNOLY Sylvestre, MORENO Manuel donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey, GROSSO Aurélie

Délibération N° 24/150-

OBJET : CESSION DEPENDANCES PLACE "DOCTEUR JEAN-LOUIS TURCAN" POUR UNE SUPERFICIE DE 82m² A MONSIEUR SEBASTIEN VIGOUREUX, GERANT DU SPAR

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

Il est exposé à l'assemblée que les abords immédiats de la façade Est du magasin SPAR sis 2 Place Docteur Jean-Louis Turcan comprenant notamment la rampe d'accès à la boutique, une jardinière et une partie pavée, constituent, aujourd'hui, des dépendances du domaine public de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON.

Suite à la reprise en gestion par Monsieur Sébastien VIGOUREUX du magasin SPAR, représentant de la société NGONDA, ce dernier souhaiterait acquérir cette partie de la place Docteur Jean-Louis Turcan aux fins de régulariser une situation de fait, d'optimiser et d'aménager l'entrée du magasin.

Suite à leur déclassement acté par délibération précédente n°149/24 en date du 19 décembre 2024, ces dépendances du domaine public peuvent faire l'objet d'une cession entre la commune et le gérant du magasin, Monsieur Sébastien VIGOUREUX, représentant de la société NGONDA.

Pour permettre cette cession, la commune de LA ROQUE D'ANTHERON a mandaté un cabinet de géomètre expert pour définir avec exactitude la superficie concernée et a fait une demande d'évaluation auprès des services des Domaines.

Qu'en conséquence, il ressort du document d'arpentage que la rampe d'accès au SPAR, la jardinière et sa partie pavée en amont, totalisent une superficie de 82m², qui sera destinée ultérieurement à être rattachée à la parcelle cadastrée section AS n°131, et de l'évaluation des Domaines que la valeur vénale du bien est estimée, au prorata, à 14 000 euros hors taxes, par avis n°2023-13084-91404 en date du 18 décembre 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Il est donc proposé à l'assemblée de céder ces dépendances d'une superficie de 82m² pour un prix de 14 000 euros hors taxes à Monsieur Sébastien VIGOUREUX, représentant de la société NGONDA.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
 - VU le document d'arpentage du Cabinet de géomètre-expert Jacquot-Solère mandaté par la commune ;
 - VU l'évaluation du service des Domaines n°2023-13084-91404 en date du 18 décembre 2023 ;
- CONSIDERANT la demande d'acquisition de la rampe d'accès du SPAR, de la jardinière longeant la façade Est du magasin et la partie pavée en amont, par Monsieur Sébastien VIGOUREUX, gérant du SPAR, et représentant de la société NGONDA ;
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimé (27), Madame GROSSO ne prenant pas part au vote,

APPROUVE la vente d'une emprise de 82m² d'une partie de la place Docteur Jean-Louis Turcan longeant la façade Est du magasin SPAR, destinée à être rattachée à la parcelle AS 131, au prix de 14 000 euros hors taxes, à Monsieur Sébastien VIGOUREUX, représentant de la société NGONDA.

DIT que les frais notariés et tout autre frais relatifs à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire de la commune de La Roque d'Anthéron, ou toute personne pouvant se substituer à lui, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

INSCRIT les crédits au budget correspondant ;

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nathalie JEAN', written over a faint circular stamp.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
 En Sous-Préfecture le
 Et de la publication sur le site internet le
 ou notification le

REÇU EN PREFECTURE
 le 27/12/2024
 Application agréée E-legalite.com